

Defiscaliser une villa de moins de 2 ans

Par salim2000, le 25/02/2011 à 02:18

Bonjour,

ayant acheté en 2010 une villa de moins de 2 ans à un vendeur qui a défiscalisé mais qui doit rembourser l'etat car n'ayant pas conservé sa construction 5 ans, puis je moi récupérer la défiscalisation d'autant qu'il s'agit de ma première acquisition et de ma résidence principale ?

merci

Par mclerot, le 14/08/2012 à 12:24

S'agissait-il d'une défiscalisation par la Loi LMNP Censi-Bouvard ou par le Scellier?